



Saint-Pierre Dels Forcats, le 25/03/2024

2024 / 029

ARRETE MUNICIPAL
REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de réfection de canalisations d'eau, rue Général de Gaulle par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et l'accès à la rue Général de Gaulle n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE :

Article 1 : La portion de la rue Général de Gaulle située entre l'embranchement de la route de Planès et le chemin reliant le Boutas sera fermée à toute circulation, le stationnement sera interdit sur le parking situé en contrebas du rocher d'escalade, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 10/04/2024 au 17/04/2024 ;

Article 2 : Une déviation par la route des pistes et la rue des chevreuils sera mise en place par la commune durant la durée des travaux ;

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la commune pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 4 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,

